



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2011

**PRESENTS:** MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, JACCAZ Jean-Paul, BASSET Georges, CHAMBET Anthony, PERINET-MARQUET Marie-Paule, PERINET-MARQUET Guy, DESRUES Jean-Claude, JOND Claude, PELISSIER Dominique, PERNOD Stéphanie, DESCHAMPS Patrick.

**ABSENT excusé :** MOLLARD Julie

**ABSENTS :** LABROUSSE Jean, BARDET Olivier.

**Procuration :** MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony.

**Secrétaire de séance :** DESCHAMPS Patrick

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick DESCHAMPS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la séance du 12 octobre 2011 :**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2011, les élus présents sont appelés à faire-part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2011 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR ET EXAMEN :**

#### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 3 novembre 2011**

#### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **Chapitre Urbanisme**

#### **1/ PLAN LOCAL D'URBANISME – Approbation du PADD**

Monsieur le Maire présente M. BIAYS, du cabinet d'urbanisme chargé d'accompagner la commune dans la révision du PLU. Il présente le PADD (projet d'aménagement et développement durable) dont les enjeux sont doubles :

- Il expose la stratégie politique du Conseil en matière d'urbanisation et d'aménagement
- Il doit être en phase avant la lettre avec le Grenelle 2 de l'environnement.

Il laisse ensuite la parole à Mr Vincent Biays, pour la présentation du dossier.

Mr Vincent Biays :

- rappelle le PLU initié par la municipalité précédente, étudié, modifié et rendu opérationnel par le Conseil Municipal actuel en 2009.
- rappelle que le Grenelle 2 de l'environnement commence dès à présent et que toutes les communes doivent être en conformité pour 2016.
- explique qu'il s'agit de réaliser un diagnostic communal,
- dit que la loi et le code de l'urbanisme rendent obligatoire le débat sur le PADD en Conseil Municipal, avec pour seule obligation d'en faire le compte rendu.
- présente le PADD : le territoire présente 2 enjeux :
  - domaine skiable de Praz sur Arly appartient à l'espace Diamant tout en jouxtant le domaine Evasion Mont-Blanc de la commune de Megève
  - bassin de vie et d'échange avec cette voisine et attractivité de Praz (prix de l'immobilier en particulier).

Le PADD s'articule pour PRAZ sur ARLY autour des orientations suivantes :

**1- Optimiser l'économie touristique :**

Développer le parc touristique marchand ;  
Compléter l'offre de loisirs ;

**2- Renforcer l'attractivité de la commune**

Affirmer la vocation de centralité du chef-lieu ;  
Offrir une diversité de l'habitat ;  
Protéger le patrimoine architectural ;  
Gérer les problèmes de stationnement et de circulation et favoriser le développement des circulations douces

**3- Préserver l'environnement et le cadre de vie**

Lutter contre l'étalement urbain et maîtriser le développement urbain  
Concevoir les extensions urbaines sur un mode d'organisation compacte ;  
Préserver le potentiel agricole et économique ;  
Préserver les espaces naturels remarquables ;  
Participer à la lutte contre les changements climatiques.

Tous ces points ont faits l'objet d'une présentation détaillée et d'un débat sur ces orientations, notamment sur les lits marchands.

Différentes observations sont formulées sur le document présenté:

- le PC de l'opération Val Soleil est accordé il n'est donc pas nécessaire de mentionner ce projet dans le PADD.
- page 12 : le projet de plan d'eau est mal localisé sur la carte.
- page 18 : le paragraphe sur l'activité commerciale et artisanale doit être complété pour préciser la volonté communale de spécialiser les secteurs d'activités: les activités artisanales seront localisées à l'entrée Est et les activités commerciales à l'entrée Nord. Ne pas mentionner la délocalisation des entreprises actuellement situées en rive gauche de l'Arly car la commune ne maîtrise pas le sujet.
- page 19 : mentionner l'objectif communal de protection de l'alpage de Véry (démarche Espace Naturel Sensible et Natura 2000 engagée à l'issue d'une étude environnementale).

Mr Biays rappelle les dispositions énergétiques de la loi sur les bâtiments, à savoir :

- o 2012 = BBC (bâtiments basse consommation) ;
- o 2020 = bâtiments à énergie positive.

Chacun ayant eu l'occasion de s'exprimer, Mr le Maire passe au vote. Le PADD est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Mr Biays et passe au point suivant :

# Chapitre Travaux

## 2/ SYANE – Approbation du plan de financement – TJ Films 13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renforcement électrique aux Thouvassières et à Potty, les travaux d'électrification menés par le SYANE s'élèvent à 120 388€ dont 35 550€ à la charge de la commune et 3 612€ de frais généraux. Le Maire propose de financer ces travaux sur fonds propres.

Les élus regrettent que les lois récentes engagent de plus en plus les collectivités locales pour des investissements qui sont du fait de besoins dépassant ceux d'un ménage moyen. Une motion est prise pour interpeller les Parlementaires sur le caractère anormal des textes législatifs qui devraient, sur l'aspect « augmentation des puissances électriques », faire supporter l'ensemble de la charge au demandeur.

Le Conseil Municipal, par douze voix pour et une abstention approuve le Plan de financement.

### QUESTION SOUMISE A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL aux PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES

AGENDA MUNICIPAL : Séance publique du Conseil Municipal le lundi 7 novembre.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 22h00.

PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE le 4 novembre 2011 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 3 novembre 2011.

Signé Patrick DESCHAMPS, Secrétaire de séance.

Vu le Maire : Yann JACCAZ